

BRUN Marcel

Résistant

Déporté à Dachau (Allemagne)



Mon père est né le 22 juillet 1922 à Firminy (Loire).

En 1939, à l'âge de 17 ans, il s'engage dans une unité d'aviation, le 109ème bataillon de l'air à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Il entre à l'école de pilotage n° 43 puis à l'école auxiliaire de pilotage de Vichy (Allier) et en sort avec le Brevet Militaire de pilote d'avion le 18 mai 1940.

En juillet 43, à l'âge de 21 ans, il s'engage dans la résistance au Service de Renseignements du Mouvement de Libération Nationale KASANKA réseau GALLIA. Il est à l'école de l'air à Lyon lorsqu'il est arrêté le 15 avril 1944 par la Gestapo, au pont Mouton à Lyon 9è, sur dénonciation « d'un camarade d'école », Albert Cortial.

Mon père, dans une lettre laissée à ma mère Aline, raconte comment s'est déroulée son arrestation. Je reprends ci-dessous ses dires :

« Voici de quelle façon j'ai été arrêté. Cela s'est passé le 15 avril 1944 à Lyon au lieu-dit Pont Mouton. L'agent de liaison Cortial venait de m'apporter le courrier de Paris. Nous marchons délibérément jusqu'à l'arrêt du train. Arrivés là et à quelques mètres d'un kiosque à journaux, Cortial me dit subitement : « Attends-moi ici ! Je prend un journal » (Nous devons prendre le train en direction de mon prochain rendez-vous). Et au moment où il payait son journal, je fus entouré par six agents de la Gestapo qui m'emmenèrent à l'Ecole de Santé Militaire. »

Mon père, Marcel BRUN est interné à la prison de Montluc cellule 72 à Lyon et torturé pendant 2 jours. Il en est extrait pur être transféré le 19 juin 1944 à Compiègne appelé Frontstalag 122 par les nazis. Il est déporté le 2 juillet 1944 à Dachau par le convoi n° 1240 sous un faux nom BRUNET, une fausse année de naissance 1918 et un faux lieu de naissance St Etienne.

Ce convoi, composé essentiellement de résistants a deux particularités :
avec 2162 hommes, c'est le plus important à être parti de Compiègne
il est resté célèbre sous l'appellation de « TRAIN DE LA MORT ».

En effet, sur les 2162 hommes, selon la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 519 vont mourir au cours du transport. Suite à des sabotages sur les voies ferrées, effectués par la Résistance pour empêcher les déportés de partir en Allemagne, le train reste bloqué, en particulier à Reims, aux heures les plus chaudes de la journée. La chaleur, le manque d'eau - les nazis ont refusé de leur donner à boire - et l'asphyxie vont provoquer non seulement la mort d'une centaine de déportés, mais aussi la folie qui va en amener d'autres à s'entretuer. A l'arrivée à Dachau, les cadavres sont transportés directement au crématorium.



Mon père, Marcel BRUN arrive vivant. Il reçoit le matricule 76585. Après la mise en quarantaine, il est affecté au KOMMANDO D'ALLACH. Dans ce kommando, les déportés travaillent pour la firme BMW puis pour différents chantiers de l'organisation TODT.

Il est libéré le 29 avril 1945 par les troupes américaines et rentre chez lui le 15 mai 1945. Il décède le 28 janvier 1956 à Arfeuilles (Allier).

La Légion d'honneur lui est attribuée à titre posthume le 7 novembre 1958.

Selon le service historique de la Défense (dossier GR 16 P 96 304) il est homologué comme résistant au titre des FFC (Forces Françaises Combattantes) et des DIR (Déportés et Internés de la Résistance) mention MORT POUR LA FRANCE.

A tout cela, il convient maintenant de parler un peu plus du document (lettre laissée à ma mère Aline). Ce document est très important pour moi afin de mieux comprendre le procès auquel j'ai assisté à la Cour de Cassation de l'Etat en 1966.

L'histoire Cortial revient suite à son arrestation à Paris, boulevard Malesherbes, le 23 mars 1965, bien évidemment avec une fausse carte d'identité. Déjà condamné à mort par contumace à St Etienne le 22 août 1945. Cortial, quel triste individu ! J'étais présent lors de son procès début 1966 à la Cour de Cassation de Paris et face à lui j'étais à me poser plein de questions : « ton père, qu'aurait-il fait ? » - « comment aurait-il réagi en le voyant ? »

J'avais, lors de ce procès, un peu plus de 18 ans. Mon envie, à moi, c'était d'écouter, de juger et peut être aussi de réagir violemment. Je suis, malgré l'émotion, resté calme et serein. La condamnation du prévenu à la peine de prison à PERPETUITE m'a soulagé mais momentanément. En effet, ce procès m'a complètement détruit à l'époque en 1966.

Qui était mon père, Marcel BRUN

pour moi, un héros, un résistant de la première heure et très engagé auprès du réseau GALLIA (mouvement secret). Né en 1947, je n'ai pas pu profiter pleinement de mon père. Néanmoins, je me souviens très bien des quelques échanges que nous avons tous les deux. Il me montrait des photos de lieux où il avait été torturé (le supplice de la baignoire). Il n'a jamais cédé et il a toujours voulu protéger son réseau et ses amis.

Je me souviens aussi des formidables parties de pêche aux carnassiers ou aux grenouilles. Nous avons passé ensemble quelques bons moments, avant qu'il ne décède en janvier 1956. C'était terrible, une nuit épouvantable, ses cris, ses chants, ses souffrances sont gravés à jamais en moi. J'avais alors 8 ans et 3 mois. Le matin, lors de mon réveil, dans un grand silence, j'ai voulu voir mon père. Je l'ai fait et depuis je reste avec son image et je veux défendre sa cause ainsi que celle de tous ceux qui ont combattu dans la résistance aux côtés de Charles de Gaulle et de Jean Moulin. Suite à son décès, nous avons, mon frère Patrick et moi, été reconnus « Pupilles de la Nation », notre père étant « Mort pour la France ».

Depuis mes 30 ans je suis rentré dans le service de l'ONAC de l'Allier afin de participer avec tous les autres membres aux différentes aides que nous pouvons accorder à nos ressortissants.

Actuellement je préside l'Association ANPNOGD 03 et avec les membres de notre bureau, nous essayons d'obtenir une reconnaissance « pérenne » pour les Pupilles de la Nation 39/45. Tous les gouvernements qui se sont succédés au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et du Devoir nous ont tous promis cette reconnaissance. Mais à ce jour toujours rien !

Un Pupille de la Nation, ce n'est pas un ancien combattant, mais il faut bien comprendre que lorsqu'on perd son père pendant ou après la guerre, c'est la même épreuve. Celui qui part ne revient jamais.

J'ai écrit une lettre au Président de la République, Monsieur Macron, en lui expliquant ce qu'était la vie d'un jeune garçon après la disparition de son père. Je peux et je veux dire combien j'ai été traumatisé par le décès de mon papa. Depuis mes 8 ans et jusqu'à aujourd'hui je me bats et pense toujours à ce que j'aurais pu faire avec lui